



UN PLAISIR DE CONDUIRE SANS LIMITE.

VOICI COMMENT CONTINUER DE ROULER AVEC NOUS EN FIN DE CONTRAT.

BMW Financial Services



MERCI BEAUCOUP.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez, à nous, votre partenaire de leasing. Votre contrat de leasing expirera sous peu. Nous espérons que vous avez eu beaucoup de plaisir à conduire votre BMW. Vous trouverez aux pages suivantes les informations essentielles concernant la fin du contrat et la restitution du véhicule.

Inspirez-vous de [bmw.ch](https://www.bmw.ch) pour trouver un plaisir de conduire sans limite et exaucer votre rêve d'une nouvelle BMW. C'est avec plaisir que nous vous établirons une offre de financement sur mesure.

Nous serions heureux de pouvoir encore vous compter parmi notre estimée clientèle.

Vos BMW Financial Services

VOS POSSIBILITÉS EN FIN DE CONTRAT.

Votre contrat de leasing touche à son terme. Diverses options vous sont proposées pour que vous puissiez continuer à conduire après la fin de votre contrat.

Option 1

Un plaisir de conduire sans limite.
Votre nouvelle BMW vous attend déjà.

Vous restituez votre véhicule actuel à votre partenaire BMW et choisissez un nouveau modèle de BMW Group. Vous continuez ainsi à bénéficier d'une technologie de pointe et d'un design moderne. Votre partenaire BMW vous informera volontiers au sujet du financement approprié.

Option 2

Le plaisir de conduire se poursuit.
Vous restez fidèle à votre BMW actuelle.

Vous conservez votre BMW actuelle et financez le montant résiduel chez nous. Vous bénéficiez à l'avenir également des produits de financement attrayants de BMW Financial Services.

A noter:
Comme il s'agit d'un nouveau contrat, les conditions de leasing peuvent varier par rapport au taux actuel.

Option 3

Vous restituez votre BMW.

Après la fin du contrat, vous pouvez restituer votre véhicule à votre partenaire BMW. Il remplira alors avec vous le protocole de reprise et se chargera de la procédure de restitution du véhicule.

UN PLAISIR DE CONDUIRE SANS LIMITE.

C'est avec plaisir que nous vous établirons une offre appropriée pour le modèle de votre choix. Vous trouverez toutes les informations relatives à nos offres actuelles et nos solutions d'assurance confectionnées sur mesure sur le site: **bmw.ch/fs**





RESTITUTION DU VÉHICULE: RAPIDE, SIMPLE ET TRANSPARENTE.

Quand le plaisir de conduire est intense, le temps passe à une vitesse folle. Pour que votre relation avec votre BMW finisse aussi bien qu'elle n'a commencé, nous avons réuni pour vous les éléments essentiels relatifs à la restitution de votre véhicule actuel.

Vous trouverez également tout ce qu'il faut savoir sur la restitution du véhicule dans le film disponible en ligne sur:

bmw.ch/fs

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR LA RESTITUTION D'UN VÉHICULE.

1. Comparaison valeur de consigne/valeur réelle chez votre partenaire BMW.

Prenez rendez-vous avec votre partenaire BMW au moins trois mois avant l'échéance de votre contrat de leasing pour constater l'état de votre véhicule avec votre conseiller à la clientèle. Sur la base de cette comparaison valeur de consigne/valeur réelle, vous obtenez un état des lieux précis sur les travaux de réparation et de service absolument requis.

2. Réparation des dommages.

Dans votre propre intérêt, prêtez attention aux dommages susceptibles d'avoir affecté le véhicule pendant la période de validité du contrat de leasing. Contactez votre partenaire BMW et/ou votre assurance afin que ces dommages puissent être réparés avant l'expiration du contrat de leasing.

A noter: si le véhicule est restitué sans avoir été réparé, il sera tenu compte des frais de réparation lors du décompte final. Nous vous facturerons les éventuelles différences entre les dégâts dont nous tenons compte et les remboursements de dommages payés par l'assurance.

3. Déroulement de la restitution.

Fixez directement le rendez-vous pour la restitution du véhicule avec votre conseiller à la clientèle chez votre partenaire BMW. Veuillez considérer que la restitution du véhicule inclut également l'ensemble des documents et que le véhicule doit être nettoyé à l'extérieur comme à l'intérieur et qu'il doit être restitué dans l'état convenu par contrat. Informez-vous à l'avance, afin d'avoir tout ce qu'il faut à portée de main le jour de la restitution et d'éviter ainsi des démarches inutiles. Utilisez cette liste, qui contient tout ce qui doit toujours accompagner le véhicule:

- Permis de circulation
- Livret de service entièrement à jour
- Toutes les clés
- Documentation de bord complète, avec modes d'emploi pour le véhicule, la radio et, éventuellement, le système de navigation
- Roues d'été sur jantes d'origine, conformément à la livraison
- Equipement général, équipements spéciaux et accessoires tels que tapis de sol, triangle de signalisation et outillage de bord, conformément à la livraison

A noter: les documents, pièces, etc. transmis après le décompte ne pourront plus être pris en considération. Une fois la restitution achevée, vous obtenez une attestation de restitution de votre partenaire BMW.

Le décompte final de votre contrat de leasing se fonde sur le protocole de restitution ou sur l'examen d'achat de votre partenaire BMW établi après la restitution du véhicule.

N'oubliez pas de supprimer vos données personnelles du système audio, de navigation et de divertissement de votre véhicule.

Vous obtiendrez d'autres informations sur la fin du contrat et sur la restitution du véhicule au numéro de téléphone 058 269 64 64.

TRACES D'UTILISATION ET DOMMAGES NÉCESSITANT UNE RÉPARATION.

L'usage quotidien de votre véhicule laisse inévitablement des traces d'utilisation pendant la durée du contrat. Il convient de considérer à part les dommages individuels qui sortent du cadre de l'usage quotidien. Pour éviter les dommages consécutifs, il convient de réparer ces dommages dans les meilleurs délais. Nous vous présentons aux pages suivantes les traces d'utilisation et les dommages les plus fréquents. Veuillez noter que la classification effective se fait au cas par cas et que les exemples ne constituent aucunement une obligation juridique.

Etat du véhicule lors de la reprise.

L'intérieur et l'extérieur du véhicule doivent être nettoyés et l'habitacle exempt d'objets personnels. Le véhicule devrait être examiné sans être affecté par les conditions météorologiques, soit à la lumière du jour normale, soit sous un éclairage de halle suffisant, et dans un état sec.

Réparations à prendre en compte.

L'appréciation des traces d'utilisation/dommages inacceptables et de leur réparation est soumise à des critères techniques et économiques. Lors du choix du type de réparation, une réparation appropriée et professionnelle avec des pièces détachées BMW d'origine est prise en compte en priorité.

Traces d'utilisation acceptables.

Ce sont des traces d'utilisation normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage qui n'ont pas d'impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule. Ces traces ne sont pas facturées au client.

Traces d'utilisation inacceptables.

Ce sont des dommages qui ont un impact négatif sur l'impression visuelle générale du véhicule et/ou des répercussions d'ordre technique. Ces coûts sont facturés au client.

CARROSSERIE.

Acceptable.

- Enfoncements ou bosses souples situées en dehors du champ de vision jusqu'à 10 mm de diamètre (au maximum un enfoncement ou une bosse par élément) qui ne nécessitent pas une nouvelle peinture

Inacceptable.

- Enfoncements ou bosses «souples» situées dans le champ de vision, p. ex. supérieures à 10 mm de diamètre (supérieures à 20 mm de diamètre dans la partie basse de la carrosserie), enfoncements/bosses aux arêtes vives ou enfoncements/bosses qui nécessitent une nouvelle peinture
- Travaux de remise en état effectués d'une manière incorrecte
- Masticage d'une épaisseur de plus de 1 mm
- Dommages antérieurs en tout genre
- Dommages causés par la grêle
- Trous dans la carrosserie, p. ex. suite au montage d'accessoires

VITRAGE ET ÉCLAIRAGE.

Acceptable.

- Jusqu'à cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm² qui ne sont pas reconnaissables depuis la distance d'observation donnée et ne gênent pas la visibilité

Inacceptable.

- Bris et/ou fissures
- Impacts de pierres situés dans le champ de vision du conducteur
- Projecteurs, feux arrière ou boîtiers cassés
- Plus de cinq impacts de pierres ou écaillages de très petite taille par surface de 100 cm²
- Impacts de pierres ou écaillages de plus de 5 mm
- Projecteurs ou feux arrière non étanches



PEINTURE.

Acceptable.

- Faibles dégâts ne nécessitant pas de refaire la peinture, tels que des éraflures superficielles pouvant être éliminées par lustrage; retouches de peinture correspondant aux normes de finition du constructeur et ne se remarquant pas depuis la distance d'observation donnée
- Petits impacts de pierres (jusqu'à deux par surface de 100 cm²)
- Peinture légèrement érodée par les conditions atmosphériques
- Traces d'abrasion typiques causées par les installations de lavage automatique

Inacceptable.

- Rayures traversant la couche de finition (verniss), nouvelle peinture ou réparation de la peinture ne correspondant pas aux normes du constructeur ou présentant des différences de teinte ou une nette intensification de la peinture d'origine
- Petits impacts de pierres d'une forte densité (plus de cinq par surface de 100 cm²)
- Détériorations de la peinture (p. ex. brûlures, etc.), reconnaissables immédiatement depuis la distance d'observation donnée
- Gros impacts de pierres et/ou impacts de pierres avec apparition de rouille
- Dommages de la peinture ou différences de teinte suite à la pose de films d'identification et d'autocollants

PNEUS, JANTES ET ENJOLIVEURS.

Acceptable.

- Profondeur résiduelle de profil supérieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison
- Éraflures légères sur les flancs des pneus
- Rayures et abrasion légères de la peinture
- Débuts de corrosion (p. ex. par le sel de déneigement)
- Éraflures de moins de 100 mm de longueur sur les enjoliveurs
- Véhicule équipé de pneus d'été
- Véhicule équipé de pneus d'hiver; pneus d'été joints

Inacceptable.

- Profondeur résiduelle de profil inférieure à 3 mm pour les pneus d'été et à 5 mm pour les pneus d'hiver et les pneus toute saison
- Accrocs, déformations, éraflures, profil irrégulier, etc. sur les jantes et/ou les pneus
- Usure matérielle évidente sur les flancs des pneus ou les jantes
- Cassures, accrocs ou enjoliveurs et jantes alu absents ou qui ne sont pas d'origine
- Véhicule équipé de pneus d'hiver; les pneus d'été ne sont pas joints

DÉGÂTS DE TRANSFORMATION.

Acceptable.

- Petites rayures hors de vue du conducteur ou des passagers du véhicule, p. ex. sous le tableau de bord

Inacceptable.

- Modifications irréversibles du véhicule
- Trous, dégâts et usure anormale situés dans le champ de vision du conducteur ou des passagers, p. ex. sur le tableau de bord, la console centrale ou les panneaux de porte
- Gros trous résultant notamment de l'installation de haut-parleurs dans les panneaux de porte ou dans la plage arrière
- Dommages causés par des autocollants et des inscriptions ou par leur retrait

INTÉRIEUR.

Acceptable.

- Usure normale du revêtement de sol et des sièges (rayures et éraflures légères) due à un usage conforme aux dispositions
- Salissures et décolorations pouvant être éliminées par un nettoyage professionnel

Inacceptable.

- Accrocs, incisions, brûlures, trous, cassures, etc. ou déformations d'éléments façonnés
- Accrocs ou décollement des joints de porte ou du coffre
- Détérioration des ceintures de sécurité ou des serrures de sûreté
- Salissures et décolorations ne pouvant être éliminées
- Odeurs de moisi ou autres odeurs désagréables
- Absence de certaines pièces telles que les appuie-tête, revêtements, sièges, etc.





SYSTÈMES MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE.

Acceptable.

- Usure normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage, la sécurité routière et la fiabilité demeurant garanties



Inacceptable.

- Les inspections non effectuées selon le livret de service ou jusqu'à 2500 km avant l'atteinte du prochain intervalle de service et les réparations résultant de cette omission
- Tout dommage ou usure excessive affectant la mécanique et l'électricité du véhicule
- Tout type de défaut sur des pièces mécaniques, électriques, électro-mécaniques, hydrauliques et pneumatiques (p. ex. pompe à eau non étanche, bruit de roulement d'un roulement de roue, bruits de flux d'air de la direction assistée hydraulique)
- Plaquettes de frein dont l'épaisseur est inférieure à 4 mm
- Disques de frein trop usés et/ou rouillés
- Tous les défauts nuisant à la sécurité routière et au bon fonctionnement





LE PLAISIR DE CONDUIRE SANS SOUCIS. ASSURANCE AUTO BMW.

Quelle que soit l'option que vous avez choisie à la fin de votre contrat, vous continuez de rouler avec nous en toute sécurité.

Option 1: nouveau véhicule, nouvelle assurance.

Un nouveau véhicule requiert une nouvelle assurance automobile. L'assurance auto BMW exclusive est idéale pour vous car vous bénéficiez de la qualité premium habituelle de BMW, de couvertures d'assurance globales, d'une franchise réduite et de la réparation dans votre garage BMW. La qualité des réparations et l'utilisation exclusive de pièces de rechange d'origine BMW sont garanties en cas de sinistre.

Dans le cas d'un nouveau financement de leasing, nous vous offrons le financement et l'assurance d'un seul tenant. Pour vous, cela signifie un seul interlocuteur, un seul contrat et beaucoup moins d'administration. Avec l'assurance automobile BMW intégrée, vous profitez en outre du paiement mensuel des primes qui reste identique pendant toute la durée de leasing, quel que soit le nombre de sinistres. Votre partenaire BMW vous fournira volontiers de plus amples informations à ce sujet.

Option 2: vous conservez votre véhicule.

Votre assurance auto BMW continue de courir normalement. Vous n'avez rien à faire. Pour les véhicules plus anciens, il convient de vérifier si les couvertures d'assurance répondent toujours à vos besoins actuels. Nous serons ravis de vous conseiller.

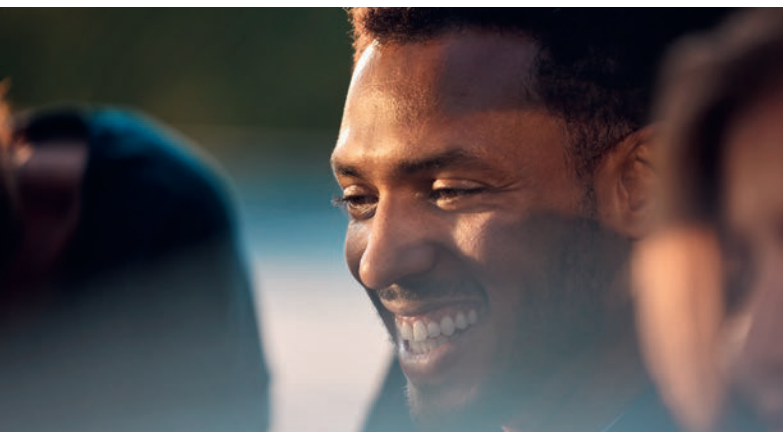
Si l'assurance auto BMW était comprise dans votre contrat de leasing, vous recevrez à l'avenir les factures de primes directement de la compagnie d'assurance.

Assurances BMW:

E-mail: insurance.bmw@bmw.ch

Option 3: vous restituez le véhicule.

La couverture d'assurance expire en cas de résiliation du contrat de leasing et de restitution du véhicule.





Recevez une réponse immédiate à vos questions.

Nous sommes là pour vous.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 058 269 64 64 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Vous pouvez également nous faire parvenir votre demande au moyen de notre formulaire de contact disponible sur bmw.ch/fs

Pour obtenir une offre concernant votre nouvelle BMW, nous vous prions de contacter directement votre partenaire BMW.

Il se fera un plaisir de vous aider.

BMW Services Financiers (Suisse) SA

Service clientèle
Industriestrasse 20
8157 Dielsdorf
Tél. 058 269 64 64
bmw.ch/fs